

Ministère de l'Écologie, du Développement
Durable, de l'Aménagement du territoire, et
du Logement

Monsieur Le Ministre Chargé des Mines

Paris, le 21 Janvier 2011

Objet : Demande de permis dit de Villeranges

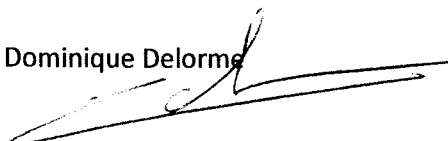
Monsieur Le Ministre

Par la présente, je soussigné Dominique Delorme, Président-Directeur Général de COMINOR, ai l'honneur de vous soumettre la demande de permis exclusif de recherches dit de Villeranges situé dans la Creuse.

A l'appui de cette demande, vous trouverez un ensemble d'annexes conformément aux exigences du Code Minier.

En restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie de croire, Monsieur Le Ministre, à l'assurance de mes salutations les plus respectueuses.

Dominique Delorme



Président Directeur Général de COMINOR

**DEMANDE D'UN PERMIS EXCLUSIF DE RECHERCHES D'OR, DE CUIVRE, D'ARGENT, DE ZINC,
ANTIMOINE, ETAIN, WOLFRAM ET SUBSTANCES CONNEXES.**

**Permis de VILLERANGES
(Département de la Creuse)**

Je soussigné, Dominique DELORME, demeurant 42 Allée de la Pièce de Terre 91190 GIF SUR YVETTE agissant en qualité de Président-Directeur Général de la société COMINOR au capital de 38 125 € (Registre du Commerce Paris 422 123 984, N° INSEE : Siret 42212398400037, APE 6420Z)

ai l'honneur de solliciter, conformément au titre II du Code Minier, au nom et pour le compte de COMINOR, l'octroi, pour une période de trois ans, renouvelable, un permis exclusif de recherches Minières pour Or, Cuivre, Argent, Zinc, Antimoine, Etain, Wolfram et Substance connexes, situé sur une partie du départements de la Creuse,

Dit Permis de VILLERANGES

- **1 Noms, prénoms, qualité et nationalité du Président, des membres du Conseil d'Administration, des Commissaires aux Comptes, des Directeurs ayant la signature sociale :**

Le Conseil d'Administration de la Société COMINOR est composé de Messieurs :

- Dominique Delorme, Président du Conseil d'Administration et Président-Directeur Général
- Yann Guilbaud, Administrateur
- Nicolas Nouveau, Administrateur
- Agnès Russeil, Administrateur représentant permanent de La Mancha Ressources Inc

Le Commissaire aux Comptes est Deloitte représenté par Mr Pascal Colin.

Le Président Directeur Général et toutes les autres personnes sont de nationalité française.

- **2 Limites précises – Superficie – Départements (coordonnées en projection Lambert II):**

Le périmètre de la demande du permis de Villeranges est défini par les segments de droites reliant les points suivants.

Sommet A :

- Commune de **Auge**, lieu-dit **La Farge**
- Intersection de l'axe de la route nationale RN.145 et de la route départementale D.14 joignant Lépaud à Bord-St-Georges, à son point d'arrivée sur la route nationale en provenance de Lépaud.
- Coordonnées X = 600.160
Y = 2.138.586

Sommet B :

- Commune de **Lussat**, hameau de **Villeranges**
- Point central du carrefour entre :
 - 1) le chemin communal conduisant du hameau de Villeranges à la route départementale D.55 ;
 - 2) le chemin communal conduisant, vers le Nord-Ouest, de Villeranges au hameau de Montarux
 - 3) le chemin communal conduisant, vers le Sud-Est puis vers le Nord-Est, en direction de l'aéroport de Montluçon-Guéret.
- Coordonnées X = 602.036
Y = 2.134.220

Sommet C :

- Commune de **Lépaud**, lieu-dit **Le Fau**
- Borne géodésique située à environ 250m au Nord du hameau de Le Fau, au point coté 432m ;
- Coordonnées X = 603.394
Y = 2.134.849

Sommet D :

- Commune de **Chambon-sur-Voueize**, lieu-dit **L'Arbre de Villemoleix**
- Borne géodésique située à environ 450m au Nord-Nord-Est du château de Villemoleix, au point coté 467m.
- Coordonnées : X = 607.079
Y = 2.130.514

Sommet E :

- Commune de **Sannat**, lieu-dit **Le Châtelet**
- Borne géodésique située à la limite des communes de Sannat et de Tarded, à environ 550m au Nord-Ouest du hameau de La Chaud et 850m à l'Est-Nord-Est du hameau de Doulette, au point coté 456m.
- Coordonnées : X = 605.204
Y = 2.128.929

Sommet F :

- Commune de **Lussat**, lieu-dit **Besse-Mathieu**
- Intersection de l'axe de la route départementale D.993 et de l'axe du chemin communal desservant le hameau de Viergne-Gomet, à environ 300m au Sud-Ouest du hameau de Besse-Mathieu, et correspondant au point coté 444m.
- Coordonnées X = 600.606
Y = 2.129.797

Sommet G :

- Commune de **Lussat**, lieu-dit **Le Buisson**
- Intersection de l'axe de la route départementale D.915 et de l'axe du chemin communal joignant les hameaux de Monterrailloux et de Le Génévrier.

- Coordonnées X = 598.147
Y = 2.132.266

Sommet H :

- Commune de **Bord-St-Georges**, lieu-dit **La Parocherie**
- Intersection de l'axe de la route nationale N.145 et du chemin communal reliant le hameau de la Parocherie au hameau de Le Theil.
- Coordonnées X = 596.796
Y = 2.135.811

La surface de la demande de permis est 47,64 km².

La demande de permis est entièrement située dans le département de la Creused

- **3 Concessions, PER ou PEX dont le pétitionnaire est titulaire :**
 - COTE D'IVOIRE
 - Société des mines d'Ity (SMI : 45,9% de participation) : opérateur de la mine en production (production totale 2010 : 1,15T). Titulaire d'une concession de 372 km²
 - Permis de recherches de Bondoukou détenu à 100%. Superficie de 544 km²
 - Permis de recherches de Sissedougou détenu à 100%. Superficie de 952 km²
 - Permis de recherches de Katiola détenu à 100%. Superficie de 980 km²
 - Permis de recherches de Tiebissou détenu à 100%. Superficie de 400 km²
 - Permis de recherches de Fetekro détenu à 65%. Superficie de 307 km²
 - SOUDAN
 - Ariab Mining company (AMC : 40%) : opérateur de la mine en production (production totale 2010 : 2,12 T) Titulaire d'une concession de 24 000 km²
 - Concession des Nuba Mountains détenu à 70%. Superficie de 5 096 Km²

Fait à Paris, le

21 / 01 / 2011

